
Certification de l'identité numérique

France identité est un nouveau service public permettant de créer son identité numérique régalienne.

Cette application pour smartphone a vocation à :

- Prolonger les usages de la carte d'identité dans le monde numérique (prouver son identité lors de démarche en ligne)
- Mais aussi à permettre de nouveaux usages dans le monde physique (contrôles routiers par les forces de l'ordre, retirer un colis,...)

L'application est disponible uniquement pour les personnes majeures, possédant une carte d'identité électronique (délivrée depuis mars 2021 - format carte bancaire) et un smartphone compatible.

Cette application est gratuite, facultative et révocable à tout moment. Elle n'a pas vocation à remplacer la carte d'identité et les démarches physiques déjà existantes.

En l'état, l'application a deux usages :

- Prouver son identité en ligne sans identifiant et mot de passe
- Générer des justificatifs d'identité à usage unique

L'utilisateur peut faire certifier son compte.

Cette certification s'obtient après une vérification d'identité en mairie.

Cette procédure permet de confirmer que l'utilisateur du compte France Identité est bien le titulaire légitime de la carte d'identité rattachée à ce compte.

La certification du compte permet :

- d'accéder via FranceConnect+ au service "Mon compte formation"
- d'établir une procuration de vote 100% dématérialisée pour les élections législatives de 2024.

Cette démarche de certification est désormais possible à la mairie de Clermont-Ferrand, au pôle identité/passeports, 15 Mail D'Allagnat, sans RDV, les Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi, de 8h30 à 16h30 et le Jeudi de 12h00 à 16h30.

[Prouver son identité en ligne et maîtriser la diffusion de ses données d'identité.](#)

[Accéder à France Identité](#)

-

[ANTS](#)

[Pour trouver, par département, les mairies qui proposent la certification de l'identité numérique](#)

[Accéder à l'ANTS - Recherche ciblée](#)